



## INSCRIPTION AU SERVICE

## DE TRANSPORT SCOLAIRE MUNICIPAL

### *MODALITES ET REGLEMENT INTERIEUR*



### 1. Objet :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès au service de transport scolaire municipal de La Noë-Blanche.

Un service **de transport scolaire municipal** est assuré au profit des enfants de l'école privée maternelle et primaire Sainte Anne de La Noë-Blanche.

Le service est géré par la Mairie de La Noë-Blanche.

Toutes demandes doivent être formulées **à l'accueil de la mairie.**

*Votre contact privilégié : [mairie@lanoeblanche.fr](mailto:mairie@lanoeblanche.fr) ou 02 99 43 20 12.*

Le personnel du transport ainsi que la direction de l'école n'ont pas la gestion de ces demandes.

### 2. Inscription au transport scolaire :

Les trajets sont assurés les jours scolaires en fonction du calendrier départemental.

#### Comment vous inscrire ?

A – Vous renseignez la fiche d'inscription (à retirer et à remettre à l'accueil de la mairie)

B – La mairie vous communique par mail l'heure de passage (aller et/ ou retour) de votre enfant

### 3. Tarifs :

**Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.**

Ils sont affichés en mairie et sur le site internet et sont communiqués aux parents lors de l'inscription et à chaque rentrée scolaire.

**Pour l'année scolaire 2021/2022 :**

<b>Tarif</b>	<b>Précisions</b>	<b>Montant</b>
<b>Plein annuel</b>	1 Aller et 1 Retour par jour sur 4 jours toute l'année	<b>110€</b>
<b>Demi-tarif annuel</b>	1 Aller ou 1 Retour par jour sur 4 jours toute l'année	<b>55€</b>
<b>A partir du 3<sup>ème</sup> enfant</b>		
<b>Plein annuel</b>	1 Aller et 1 Retour par jour sur 4 jours toute l'année	<b>55€</b>
<b>Demi-tarif annuel</b>	1 Aller ou 1 Retour par jour sur 4 jours toute l'année	<b>27€50</b>

#### 4. Modalités de paiement :

Le paiement de la **redevance annuelle** aura lieu **en novembre** de l'année scolaire d'inscription **sans rétrocession au prorata du temps en cas d'arrêt d'utilisation du service.**

En cas d'inscription effectuée en cours d'année, la redevance sera payable au prorata du temps à partir du mois entier d'utilisation et sera facturée le mois suivant.

#### 5. Modalités d'annulation au service de transport scolaire municipal :

**Le remboursement de la redevance pourra se faire en cas de déménagement et de retrait de l'enfant de l'école Sainte-Anne au prorata du temps restant à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant la date effective du déménagement sur transmission des justificatifs.**

#### 6. Fréquentation

L'enfant devra être présent au lieu de rendez-vous 5 minutes avant l'heure transmise par mail et sera susceptible d'attendre 10 minutes.

**En cas d'absence** de votre enfant, merci de **prévenir au plus vite l'agent en charge du transport au 06.75.59.62.35** du lundi au vendredi le matin à partir de 7h30 et le soir avant 20h30 (SMS à Privilégier).

Si votre enfant est inscrit par période en « aide aux devoirs », il vous appartient d'informer l'agent en charge du transport du jour convenu et s'il faut le ramener chez vous. Si l'agent en charge du transport n'a pas été informé en temps et en heure (la veille ou le vendredi pour le lundi avant 20h30) votre enfant restera à l'école.

#### 7. Discipline et respect :

Le transport scolaire municipal est un service proposé aux familles.

Il n'a pas de caractère obligatoire.

Le comportement des élèves doit être irréprochable.

Tout enfant ayant une attitude incorrecte ou incompatible avec la vie en collectivité pourra être exclu temporairement ou définitivement du service de transport scolaire municipal.

En cas de constat d'attitude incorrecte ou incompatible avec la vie en collectivité, la famille en sera informée lors d'un rendez-vous avec l'élus référent ou le maire afin d'y remédier.

Si malgré cette première rencontre, l'attitude de l'enfant reste inchangée, les modalités suivantes s'appliqueront :

- 1<sup>er</sup> avertissement : courrier aux parents
- 2<sup>ème</sup> avertissement : notification aux parents d'une exclusion temporaire du service de transport scolaire municipal
- 3<sup>ème</sup> avertissement : notification aux parents d'une exclusion définitive du service de transport scolaire municipal

En cas d'exclusion, la redevance ne sera pas remboursée.

Les attitudes répréhensibles sont principalement les suivantes :

- manque de respect envers l'agent, les autres enfants, le matériel mis à disposition
- chahut ou bruits
- jeux dangereux

Il conviendra que les enfants fréquentant le service de transport scolaire municipal respectent les règles de vie suivantes :

- entrer et sortir calmement du minibus
- porter le gilet de sécurité fluorescent
- être poli, respecter les adultes et les enfants
- être calme, respecter matériel
- être ponctuel

## 8. Assurance

L'assurance de la Commune ne couvre pas les accidents survenus dans le cadre des activités extra scolaires sauf faute de service prouvée. Dans tous les cas d'accidents, il est préférable que les parents avertissent leur propre assurance. Les accidents consécutifs à des altercations entre enfants ou intervenus du fait même d'un enfant, ne peuvent être pris en charge que par les assurances personnelles. Il est vivement conseillé de contracter une assurance individuelle accident (comprise dans les assurances scolaires) qui est obligatoire par ailleurs pour les sorties scolaires.

### **Mentions relatives à la Règlementation Générale de la Protection des Données**

**La commune de LA NOE BLANCHE**, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la gestion du service de transport scolaire municipal dans le cadre contractuel avec retrait du consentement possible à tout moment. Ces données sont obligatoires dans le cadre de la gestion contractuelle du service de transport scolaire municipal et seront conservées 5 ans.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie - [mairie@lanoeblanche.fr](mailto:mairie@lanoeblanche.fr).

Coordonnées du délégué à la protection des données : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS13600,35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr)

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**



	<b>Représentant légal 1</b> (père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> ) *	<b>Représentant légal 2</b> (père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> ) *
NOMS		
PRENOMS		
Adresse		<i>( Si différente )</i>
Tel. portable		
Tel. domicile		
Tel. professionnel		
<b>Adresse mail</b> <i>Impératif pour votre inscription</i>		<i>( Si différente )</i>

Afin d'organiser au mieux les tournées du petit car, merci de nous indiquer si vous avez des **impératifs horaires**.  
Ceux-ci nous serviront à établir le planning des tournées pour l'année scolaire.

.....  
.....

<u>NOM(S) / PRÉNOM(S) DU (DES) ENFANT(S) :</u>	<u>CLASSE</u>	<u>DATE ET LIEU DE NAISSANCE</u>

**Personne à contacter en cas d'urgence**

Le représentant légal désigne la personne à contacter et l'autorise à venir chercher l'enfant en cas d'indisponibilité de votre part. Une pièce d'identité sera demandée.

	<b>Pour le Représentant légal 1</b> (père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> ) *	<b>Pour le Représentant légal 2</b> (père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> ) *
NOM		
PRENOM		
Téléphone portable		
NOM		
PRENOM		
Téléphone portable		

**INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA NOE BLANCHE**

**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Je soussigné(e)(s) Madame, Monsieur .....

Représentant légal de .....

Domiciliés à .....

✚ déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur du service de transport scolaire municipal et l'accepter dans la totalité de ses termes

✚ En cas d'absence à mon domicile, je souhaite que le transport scolaire dépose mon enfant :

A mon domicile

A la garderie

*Si vous décidez qu'on laisse votre enfant sans la présence d'un adulte la commune se décharge de toute responsabilité.*

✚ déclare(nt) avoir pris connaissance des mentions relatives à la Règlementation Générale de la Protection des Données ci-dessous

***Mentions relatives à la Règlementation Générale de la Protection des Données***

*La commune de LA NOE BLANCHE, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la gestion du service de transport scolaire municipal dans le cadre contractuel avec retrait du consentement possible à tout moment.*

*Ces données sont obligatoires dans le cadre de la gestion contractuelle du service de transport scolaire municipal et seront conservées 5 ans.*

*Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.*

*Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie - [mairie@lanoeblanche.fr](mailto:mairie@lanoeblanche.fr).*

*Coordonnées du délégué à la protection des données : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS13600, 35236 Thorigné Fouillard cedex ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr)*

*En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL*

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions d'utilisations de celui-ci.*

Signatures des parents précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

**Date :**

**Signature :**